

47	27/08/2012	BE 0403.537.816	56	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	12461.00517	CONSO 1.1
NAT.	Date du dépôt	N° 0403.537.816	P.	U.	D.	CONSO 1

COMPTES CONSOLIDES EN MILLIERS D'EUROS

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~ (1)(2) :

ROSSEL & CIE - Consolidation

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Rue Royale**

N°: **100**

Code postal: **1000**

Commune: **Bruxelles 1**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: **Bruxelles**

Adresse Internet (3) :

Numéro d'entreprise

0403.537.816

COMPTES CONSOLIDES communiqués à l'assemblée générale du

29/06/2012

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

1/01/2011

au

31/12/2011

Exercice précédent du

1/01/2010

au

31/12/2010

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~ (1) identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GERANTS de l'entreprise consolidante et des REVISEUR(S) D'ENTREPRISE(S) ayant contrôlé les comptes consolidés

ROSSEL HURBAIN SA 0403.537.915

Rue Royale 100, 1000 Bruxelles 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/06/2009- 25/06/2011

Représenté par

HURBAIN Christine

Chemin de Fond Coron 4, 1380 Lasne, Belgique

MARCHANT Bernard

Fond Coron 4, 1380 Lasne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/06/2009- 25/06/2011

Documents joints aux présents comptes consolidés: **RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE, RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES**

CAS OU LES COMPTES CONSOLIDES D'UNE SOCIETE DE DROIT ETRANGER SONT DEPOSES PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, § 2, 4^a du Code des sociétés)

Nombre total de pages déposées:
objet: 4.3, 4.4, 4.5, 4.17, 4.18

56

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)

Hurbain Patrick

Président du conseil d'administration

Signature
(nom et qualité)

Marchant Bernard

Administrateur délégué

(1) Biffer ce qui ne convient pas.

(2) En cas de consortium, remplir section CONSO 4.4.

(3) Mention facultative

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

HURBAIN Patrick

Rue du Fosty 59, 1470 Baisy-Thy, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/06/2009- 25/06/2011

CALLEBAUT Paul

Drève du Bois-de-Mai 1, 1428 Lillois-Witterzée, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/06/2009- 8/02/2011

K.P.M.G. SCRL 0419.122.548

Avenue du Bourget 40, 1130 Haren, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00001

Mandat : 25/06/2007- 25/06/2013

Représenté par

ROUSSELLE Dominic

Avenue Albert Einstein 2, boîte A, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Réviseur d'entreprise

Numéro de membre : A01217

PARTICIPATIONS ROSSEL HURBAIN SA 0403.538.113

Rue Royale 100, 1000 Bruxelles 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/06/2009- 25/06/2011

BILAN CONSOLIDE APRES REPARTITION(1)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	291.011	261.337
Frais d'établissement	4.7	20	11	12
Immobilisations incorporelles	4.8	21	6.948	6.970
Ecarts de consolidation positifs	4.12	9920	102.933	65.454
Immobilisations corporelles	4.9	22/27	129.553	138.563
Terrains et constructions.....		22	52.981	56.995
Installations, machines et outillage		23	34.138	36.632
Mobilier et matériel roulant		24	4.449	3.386
Location-financement et droits similaires.....		25	30.393	35.548
Autres immobilisations corporelles.....		26	3.688	4.763
Immobilisations en cours et acomptes versés.....		27	3.904	1.239
Immobilisations financières	4.1-4	28	51.566	50.338
Sociétés mises en équivalence.....	4.10	9921	45.415	44.659
Participations.....		99211	45.415	44.659
Créances.....		99212		
Autres entreprises.....	4.10	284/8	6.151	5.679
Participations, actions et parts.....		284	1.341	1.054
Créances.....		285/8	4.810	4.625
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	208.414	214.104
Créances à plus d'un an		29	62	14
Créances commerciales.....		290	22	14
Autres créances.....		291	40	
Impôts différés		292		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	9.349	7.184
Stocks (2).....		30/36	8.733	7.056
Approvisionnements.....		30/31	5.891	5.686
En-cours de fabrication.....		32	488	682
Produits finis.....		33		
Marchandises.....		34	2.354	688
Immeubles destinés à la vente.....		35		
Acomptes versés.....		36		
Commandes en cours d'exécution.....		37	616	128
Créances à un an au plus		40/41	114.146	122.049
Créances commerciales.....		40	99.122	107.270
Autres créances.....		41	15.024	14.779
Placements de trésorerie		50/53	42.015	40.970
Actions propres.....		50	15.000	15.000
Autres placements.....		51/53	27.015	25.970
Valeurs disponibles		54/58	39.591	40.422
Comptes de régularisation		490/1	3.251	3.465
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	499.425	475.441

(1) Article 124 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

(2) Possibilité de regroupement des stocks (article 158, § 1, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

PASSIF		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES			10/15	162.554	153.856
Capital			10	13.884	13.884
Capital souscrit.....			100	13.884	13.884
Capital non appelé.....			101		
Primes d'émission			11		
Plus-values de réévaluation			12		
Réserves consolidées (+)/(-)		4.11	9910	122.458	114.721
Écarts de consolidation négatifs		4.12	9911	20.068	20.068
Imputations des écarts de consolidation positifs			99201		
Écarts de conversion (+)/(-)			9912		
Subsides en capital			15	6.144	5.183
INTERETS DE TIERS					
Intérêts de tiers			9913	11.799	11.100
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES			16	42.429	49.980
Provisions pour risques et charges			160/5	33.238	40.410
Pensions et obligations similaires.....			160	14.073	16.140
Charges fiscales.....			161	3.142	1.898
Grosses réparations et gros entretien.....			162		
Autres risques et charges.....			163/5	16.023	22.372
Impôts différés et latences fiscales		4.6	168	9.191	9.570
DETTES			17/49	282.643	260.505
Dettes à plus d'un an		4.13	17	108.087	88.640
Dettes financières			170/4	107.294	87.698
Emprunts subordonnés.....			170		
Emprunts obligataires non subordonnés.....			171	25.000	
Dettes de location-financement et assimilées.....			172	20.071	24.616
Établissements de crédit.....			173	46.128	48.633
Autres emprunts.....			174	16.095	14.449
Dettes commerciales			175		
Fournisseurs.....			1750		
Effets à payer.....			1751		
Acomptes reçus sur commandes.....			176		
Autres dettes.....			178/9	793	942
Dettes à un an au plus		4.13	42/48	146.027	146.382
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année			42	8.914	8.769
Dettes financières			43	14.317	16.625
Établissements de crédit.....			430/8	11.685	14.091
Autres emprunts.....			439	2.632	2.534
Dettes commerciales			44	60.774	59.853
Fournisseurs.....			440/4	60.774	59.853
Effets à payer.....			441		
Acomptes reçus sur commandes.....			46	1.383	707
Dettes fiscales, salariales et sociales			45	53.034	50.144
Impôts.....			450/3	15.450	10.260
Rémunérations et charges sociales.....			454/9	37.584	39.884
Autres dettes.....			47/48	7.605	10.284
Comptes de régularisation			492/3	28.529	25.483
TOTAL DU PASSIF			10/49	499.425	475.441

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDÉS*(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	519.824	516.268
Chiffre d'affaires	4.14	70	497.807	495.122
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (réduit)..... (+)/(-)		71	-165	-45
Production immobilisée.....		72	1.306	163
Autres produits d'exploitation.....		74	20.876	21.028
Coût des ventes et des prestations		60/64	502.656	487.794
Approvisionnements et marchandises.....		60	98.198	104.844
Achats.....		600/8	100.108	104.208
Variations des stocks (augmentation, réduit)..... (+)/(-)		609	-1.910	636
Services et biens divers.....		61	172.053	161.497
Rémunérations, charges sociales et pensions.....	4.14	62	195.665	189.694
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		630	22.855	23.399
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)..... (+)/(-)		631/4	-351	912
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)..... (+)/(-)		635/7	-1.769	-3.512
Autres charges d'exploitation.....		640/8	16.005	10.960
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration..... (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs.....		9960		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	17.168	28.474
Produits financiers		75	3.552	3.522
Produits des immobilisations financières.....		750	80	134
Produits des actifs circulants.....		751	1.052	905
Autres produits financiers.....		752/9	2.420	2.483
Charges financières		65	10.288	9.635
Charges des dettes.....		650	4.409	6.117
Amortissements sur écarts de consolidation positifs.....		9961	3.610	2.997
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales - Dotations (reprises)..... (+)/(-)		651	1.029	-251
Autres charges financières.....		652/9	1.240	772
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	10.432	22.361

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76	21.025	11.127
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760	233	11
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation....		9970		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières.....		761		31
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels.....		762	13.154	7.396
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés.....		763	4.329	1.288
Autres produits exceptionnels.....	4.14	764/9	3.309	2.401
Charges exceptionnelles		66	21.596	22.504
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		660	302	1.943
Amortissements exceptionnels sur écarts de consolidation positifs.....		9962		
Réductions de valeur sur immobilisations financières.....		661	50	820
Provisions pour risques et charges exceptionnels Dotations (utilisations)..... (+)/(-)		662	7.817	9.302
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés.....		663	1.252	394
Autres charges exceptionnelles.....	4.14	664/8	12.175	10.045
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration..... (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	9.861	10.984
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales .		780	991	749
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	4.14	67/77	5.155	5.964
Impôts.....		670/3	7.394	7.198
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales.....		77	2.239	1.234
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	5.697	5.769
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (+)/(-)		9975	6.254	5.632
Résultats en bénéfice.....		99751	6.293	5.632
Résultats en perte.....		99651	39	
Bénéfice (Perte) consolidé (+)/(-)		9976	11.951	11.401
Dont :				
Part des tiers (+)/(-)		99761	713	-915
Part du groupe (+)/(-)		99762	11.238	12.317

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
AFFICHAGE URBAIN SA (076) SA Av. Léon Grosjean 92 1140 Bruxelles 14 Belgique 0862.461.939	G	80,00	2,00
AUDAXIS FRANCE (153) Rue du Sec Arembault 14 59000 Lille France	E1	18,81	8,24
AUDIOPRESSE (70) SA Paepsem Business Park 22 1070 Bruxelles 7 Belgique 0427.115.150 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	56,00	0,00
C.Q.F.D (099) SA Avenue Léon Grosjean 92 1140 Bruxelles 14 Belgique 0438.536.703	G	100,00	2,49
C.T.R (022) SA Avenue Léon Grosjean 92 1140 Bruxelles 14 Belgique 0432.916.146	G	50,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
CAMNORD INVESTISSEMENT SNC (121) Place du Général de Gaulle 8 59000 Lille France	G	100,00	33,33
COBELFRA (059) SA Avenue des Croix de Guerre 94 1120 Bruxelles 12 Belgique 0437.651.528	E1	28,24	0,00
COMPO ET PUBLICITE (045) SA Rue Joseph 5 5000 Namur Belgique 0441.225.977	G	50,00	1,12
COURRIER PICARD SCOP (158) RUE DE LA REPUBLIQUE 29 80010 AMIENS France	G	74,20	32,50
CONTACT CENTER ALLIANCE (102) SA ARCHIMEDESTRAAT 7 8400 Oostende Belgique 0812.091.423	G	75,04	0,00
EBOS HOLDING (104) SA RUE ROYALE 100 1000 Bruxelles 1 Belgique 0818.168.571	G*	75,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (article 112 de l'arrêté précité).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
EBOS BELGIQUE (114) SA Boulevard Industriel - Centre Futur X - Bât D 60 7700 Mouscron Belgique 0474.113.828	G	71,17	0,00
EBOS FRANCE (126) SA Synergie Park, rue Nicolas Appert 6 59260 Lezennes France	G	75,00	0,00
EBOS LUXEMBOURG Villa Hadir - Rue Emile Mark 51 4620 Differdange Luxembourg	G	37,50	0,00
EUROCCOR ODD (176) Blvd Alexander Malinov 91 1715 District Mladost 4 - SOFIA Bulgarie BG175262836 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	1,25
ELITTRO ODD (177) Blvd Alexander Malinov 91 1715 District Mldost 4 - SOFIA Bulgarie BG175053516 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	1,25

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
FAMILLE (117) SA Rue Royale 100 1000 Bruxelles 1 Belgique 0477.100.141	G	100,00	0,00
GB AFFICHAGE (149) SA Rue du Général Sarrail 34 62500 Saint - Omer France	G	48,91	21,43
GB SUD (150) SA Rue Pierre Ramond 133 33160 St Médard en Jalles France	G	48,91	21,43
GESTINCO (080) SA Avenue Léon Grosjean 92 1140 Bruxelles 14 Belgique 0424.837.729	G	100,00	0,00
GRAPHI COMPO (044) SA Chaussée de Mons 66 7060 Soignies Belgique 0441.179.556	G	100,00	2,50

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (article 112 de l'arrêté précité).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
GRENZ ECHO (009) SA Maktplatz 8 4700 Eupen Belgique 0402.337.093 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00
GROUPOLITAN Corp (179) SA Rue Royale 100 1000 Bruxelles 1 Belgique 0824.537.513	G	75,45	0,00
HOLDING EUROSSEL CONSULTING (178) Blvd Alexander Malinov 91 1715 District Mldost 4 - SOFIA Bulgarie Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	1,25
HOLDING ECHO (16) SA HAVENLAAN 86 C 309 1000 Bruxelles 1 Belgique 0841.536.564 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00
IMAGE EN NORD (156) SA Rue du Sec. Arembault 14 59000 Lille France	G	39,53	17,32

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
IMMOBILIERE DE BOUGE (113) SA Rue de Coquelet 134 5000 Namur Belgique 0432.945.246	G	100,00	0,00
IMPRIMERIE ALBERT MASSET (49) SA Rue Montfort 8 4430 Ans Belgique 0407.858.076	G	100,00	2,23
IMPRIMERIE DES EDITEURS (041) SA Avenue Léon Grosjean 92 1140 Bruxelles 14 Belgique 0403.513.367	G	100,00	2,50
IMPRIMERIE DU MESSAGER (142) SA Avenue Général de Gaulle 22 74201 Thonon les Bains France	G	75,11	32,90
IMPRIMERIE ROSSEL (040) SA Rue Royale 100 1000 Bruxelles 1 Belgique 0426.701.812	G	100,00	1,03
INADI (050) SA Avenue J. Georgin 2 1030 Bruxelles 3 Belgique 0426.734.276	E1	28,24	0,02

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
INFOS-COM (119) SA Marktplatz 8 4700 Eupen Belgique 0480.491.973	G	100,00	51,25
INTERNEP (136) Rue du Sec. Arembault 14 59018 Lille France	G	75,20	32,94
JOBS & CAREERS (075) SCRL RUE ROYALE 100 1000 Bruxelles 1 Belgique 0860.375.251	E1	35,00	0,00
JOKER FM (058) SA AVENUE JACQUES GEORGIN 2 1030 Bruxelles 3 Belgique 0433.628.107	E1	28,24	0,02
L'INDEPENDANT DU PAS DE CALAIS (141) Rue des Clouteries 14 62500 Saint Omer France	E1	36,88	16,15
LA VOIX DU NORD ETUDIANT (128) SA Square Dutilleul 4 59800 Lille France	G	37,66	16,50

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
LA VOIX CONSEIL (129) Rue Sec. Arembault 14 59046 Lille France	G	75,26	42,29
LA VOIX DU NORD (123) Place Général de Gaulle 59800 Lille France	G	75,26	32,97
LES ECHOS (031) SA Boulevard de la Sauvenière 38, boîte 40 4000 Liège 1 Belgique 0413.014.518	G	100,00	2,23
LES EDITIONS DU HAINAUT (021) SA Rue de Nimy 52 7000 Mons Belgique 0423.299.981	G	100,00	2,01
LES EDITIONS JEANS PETITPAS (066) SA Rue de Tohogne 3 6941 Bomal-sur-Ourthe Belgique 0417.274.895	G	100,00	51,17
LES EDITIONS LIEGEOISES (029) SA Bd. de la Sauvenière 38-40 4000 Liège 1 Belgique 0432.285.250	G	100,00	2,17

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
LES EDITIONS LUXEMBOURGEOISES (012) SA CHAUSSEE DE LIEGE 13A 6600 Bastogne Belgique 0417.997.051	G	59,99	1,49
LES EDITIONS RURALES (004) SA AVENUE LEON GROSJEAN 92 1140 Evere Belgique 0403.502.578	G	100,00	0,00
LES EDITIONS URBAINES (020) SA AVENUE LEON GROSJEAN 92 1140 Evere Belgique 0406.093.369	G	100,00	0,00
LES NOUVELLES EDITIONS DU SUD (030) SA LE BLANCHEAU 4 6800 Libramont-Chevigny Belgique 0418.158.288	G	100,00	2,47
LUX WEEKEND (015) SA RUE EMILE MARK 51 4620 DIFFERDANGE Luxembourg	G	50,00	1,25
LUX_COMPOSITION (048) SA RUE DU 31 AOUT 1942 22 9516 WILTZ Luxembourg	G	60,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
LUX-DIFFUSION (037) SA ROUTE DE LONGWY 459 1941 LUXEMBOURG Luxembourg	G	50,00	0,50
MASS TRANSIT MEDIA-MTM (039) SA HERCKENRODESINGEL 10 3500 Hasselt Belgique 0472.432.659 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	49,85	2,72
MCK MEURA SA (152) SA RUE ESQUERMOISE 29 59000 LILLE France	G	66,97	29,34
MEDIAFIN NV (055) SA HAVENLAAN 86C, boîte 309 1000 Bruxelles 1 Belgique 0404.800.301 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00
NEP TV SA (131) SA RUE DU SEC. AREMBAULT 14 59018 LILLE France	G	75,20	32,94

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
NET EVENTS SA (054) SA CHAUSSEE DE LA HULPE 150 1170 Watermael-Boitsfort Belgique 0472.775.030	G	100,00	40,00
NORD ECLAIR BELGE SA (052) SA QUAI DES SALINES 25 7500 Tournai Belgique 0406.097.626	G	100,00	0,00
NORD ECLAIR DIFFUSION SPRL (053) SPRL PASSAGE ST BARTHELEMY 37 7700 Mouscron Belgique 0461.819.968	G	100,00	0,00
NORDISPRESS Rue du Sec Arembault 14 59000 Lille France	G	75,26	32,97
NORD ECLAIR FRANCE SA (132) SA RUE DU GENERAL SARRAIL 42 59100 ROUBAIX France	G	75,21	32,94
NORPICOM (130) RUE SAINT FUSCIEN 506 80095 AMIENS France	G	75,26	32,97

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
OSTBELGISCHER MEDIENVERLAG SA (011) SA RUE GOSPERT 8 4700 Eupen Belgique 0420.242.404	G	50,00	0,00
PASSPORT SA (090) SA AVENUE GEORGIN 30 1030 Bruxelles 3 Belgique 0439.858.079	G	94,96	0,00
PGLM (147) BP549 59100 ROUBAIX France	G	75,26	32,97
PRESS BANKING SA (071) SA RUE DE BIRMINGHAM 131 1070 Bruxelles 7 Belgique 0471.483.841 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00
PRESSE FLAMANDE SA (137) SA RUE DU MILIEU - BP 139 59523 HAZEBROUCK CEDEX France	G	73,17	32,05

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
PRODUCTIONS CERCLE BLEU SA (133) SA RUE DU SEC. AREMBAULT 14 59018 LILLE France	G	75,20	32,94
PUBLEDIS SA (013) SA CHAUSSEE DE LASNE 18 1330 Rixensart Belgique 0401.496.658	G	100,00	2,50
PUBLI FLASH SARL (125) BOUCLE DU CARREAU DE LA MINE 16 57100 THIONVILLE France	G	100,00	2,50
PUBLI SA (027) SA RUE ST JOSEPH 5 5000 Namur Belgique 0412.902.769	G	50,00	1,00
PUBLI-TOUT SA (014) SA RUE DU BALOIR 12 4300 Waremme Belgique 0446.747.950	G	87,52	2,18
PICARDIE MATIN (159) RUE DE LA REPUBLIQUE 26 80010 AMIENS France	G*	74,05	32,35

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (article 112 de l'arrêté précité).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
PRESS FRERES (122) Rue du Trie 43 59510 HEM France	G	100,00	0,00
REFERENCES SA (116) SA RUE ROYALE 100 1000 Bruxelles 1 Belgique 0476.288.311	G	100,00	0,00
REGIE NUMBER ONE (025) SA AVENUE GEORGIN 30 1030 Bruxelles 3 Belgique 0403.501.291	G	100,00	0,00
REGIE TV ONE SA (073) SA AVENUE LEON GROSJEAN 92 1140 Bruxelles 14 Belgique 0863.395.416	G	100,00	2,48
REMY-ROTO SA (047) SA RUE DE ROCHEFORT 211 5570 Beauraing Belgique 0434.767.658	G	100,00	0,62
RENDEZ-VOUS GROUP SA (115) SA CHAUSSEE DE LA HULPE 150 1170 Bruxelles 17 Belgique 0450.688.031	G	74,66	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (article 112 de l'arrêté précité).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
REPONDANCES SA (151) SA RUE ESQUERMOISE 29 59000 LILLE France	G	68,96	30,21
ROSSEL FRANCE SA (093) SA RUE DE NEUDORF 560A 2220 LUXEMBOURG Luxembourg	G	100,00	0,00
ROSSEL INTERACTIVE MEDIA - RIM SA (081) SA QUAI DE FLANDRE 2 6000 Charleroi Belgique 0403.531.678	G	100,00	0,00
RADIO H (057) SA AVENUE JACQUES GEORGIN 2 1030 Bruxelles 3 Belgique 0884.088.088	E1	28,24	0,02
ROSSEL PRINTING COMPANY - RPC (051) SA AVENUE ROBERT SCHUMAN 1 1400 Nivelles Belgique 0863.179.640	G	100,00	1,02
R-Shop Channel (118) SA Rue Royale 100 1000 Bruxelles 1 Belgique 0865.046.196	G	97,66	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
ROSSEL SOP (096) SA Rue Royale 100 1000 Bruxelles 1 Belgique 0842.082.437	G	100,00	0,00
ROSSEL MEDIA BULGARIA (172) Blvd Alexander Malinov 91 1715 District Mldost 4 - SOFIA Bulgarie Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	1,25
S.T.M. SA (135) SA RUE DE SAINT OMER BP 16-18 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX France	E1*	25,90	14,11
SEPAJ SARL (143) AVENUE GENERAL DE GAULLE 22 74200 THONON LES BAINS France	G	75,11	32,90
SOCIETE D'INVESTISSEMENT DANS AFFICHAGE - SIA (148) PLACE GENERAL DE GAULLE 8 59800 LILLE France	G	75,25	32,96

(1) G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
SOCIETE NOUVELLE NORD LITTORAL SA (127) SA BOULEVARD JACQUARD - BP 108 91 62102 CALAIS France	G	75,19	32,94
SOFIBRU HOLDING SA (092) SA AVENUE PASTEUR 3 2311 LUXEMBOURG Luxembourg	G	100,00	0,00
SPACE SA (124) SA RUE MERCY 18 54400 LONGWY France	G	50,00	1,25
STRATEGIE ET DEVELOPPEMENTS -SDSA SA (083) SA RUE ROYALE 100 1000 Bruxelles 1 Belgique 0878.056.866	G	100,00	0,00
SUD PRESSE SA (005) SA RUE DU COQUELET 134 5000 Namur Belgique 0464.786.980	G	100,00	0,00
S2MEDIA (100) SA Rue des Palais 44 1030 Bruxelles 3 Belgique 0892.864.313	E1	43,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
RTL BELGIUM SA (072) SA AVENUE J. GEORGIN 2 1030 Bruxelles 3 Belgique 0428.201.847	E1	19,04	0,10
TICKETNET BELGIUM SA (056) SA CHAUSSEE DE LA HULPE 150 1170 Bruxelles 17 Belgique 0885.472.319 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P*	50,00	20,00
UNIMEDIA (183) SA Avenue Georges Truffaut 47 4020 Liège 2 Belgique 0821.557.336	G	66,66	0,00
VIA FRED SA (097) SA RUE ROYALE 100 1000 Bruxelles 1 Belgique 0448.115.155 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	47,50	2,00
VOIX DU NORD INVESTISSEMENT SA - VNI (120) SA PLACE GENERAL DE GAULLE 8 59800 LILLE France	G	70,96	7,31

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
VOIX MULTIMEDIA (154) RUE DU SEC. ARAMBAULT 14 59000 LILLE France	G	75,26	32,97

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES (en vertu de l'article 107 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés) ET DES SOCIETES ASSOCIEES NON MISES EN EQUIVALENCE (en vertu de l'article 157 du même arrêté)

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E)(1)	Fraction du capital détenue (2) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(3)
COIEPRESSE (085) BOULEVARD PAEPSEM 22, boîte 8 1070 Bruxelles 7 Belgique 0471.612.218	E	53,43	0,00
FIRST MEDIA SA (088) SA RUE DE LA FUSEE 50 1130 Bruxelles 13 Belgique 0433.558.425	A	50,00	0,00
JOURNAUX FRANCOPHONE BELGES S.C.R.L SCRL BOULEVARD PAEPSEM 22, boîte 7 1070 Bruxelles 7 Belgique 0467.899.096	E	49,00	0,00
GEZONDHEID SA KERDREEF 46 8570 Vichte Belgique 0467.073.410	A	41,00	0,00
NECNET SA Route de Hannut 38 5004 Bouge Belgique 0824.622.239	A	0,00	0,00
SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITIONS (en liquidation) SA Quai de Flandre 2 6000 Charleroi Belgique 0401.557.036	A	0,00	0,00
IMPRIMERIE ET JOURNAL LA MEUSE (en liquidation) SA Rue de Coquelet 134 5000 Namur Belgique 0402.347.981	A	0,00	0,00

(1) Motif de l'exclusion à indiquer :

- A. Filiale d'importance négligeable
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 4.5

- (2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.
- (3) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5 (article 112 de l'arrêté précité).

REGLES D'EVALUATION ET METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Relevé des critères ayant présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs:

aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations *(en vertu de l'article 165, VI.a. de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)*

aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger *(en vertu de l'article 165, VI.b de l'arrêté royal précité)*.

La consolidation des informations financières du groupe Rossel les principes standards comptables belges. Elle est établie après effectation du résultat de l'exercice.

Les règles d'évaluation de la société mère sont d'application dans les comptes annuels consolidés. Elles donnent, la cas échéant, lieu à un retraitement des comptes consolidés.

Toutefois, lorsque les règles d'évaluation de la maison mère diffèrent de celles des sociétés consolidées sans que cette différence n'ait d'impact significatif et matériel sur les comptes consolidés, les règles d'évaluation des sociétés consolidées ne sont pas retraitées.

En outre, en ce qui concerne les frais d'établissement repris à l'actif des filiales, les règles d'évaluation appliquées sont celles adoptées par les filiales concernées dès lors qu'il s'agit de frais de restructuration relatifs au désengagement de personnel prépensionné.

A dater de l'exercice 2007, les méthodes de consolidation sont appliquées en fonction du contrôle de fait que le groupe peut avoir sur ses sociétés filiales.

L'impact de ce changement de règle d'évaluation a été de..... euros sur l'Ebitda et de euros sur le chiffre d'affaires consolidé.

ÉTAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxxx	12
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés.....	8002	5	
Amortissements.....	8003	6	
Ecart de conversion..... (+)/(-)	9980		
Autres..... (+)/(-)	8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	11	
Dont:			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement ..	200/2		
Frais de restructuration.....	204		

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.450
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	361	
Cessions et désaffectations.....	8031	51	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8041		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99811		
Autres variations..... (+)/(-)	99821	2	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	2.762	
Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice.....	8121P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.702
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8071	230	
Repris	8081		
Acquis de tiers.....	8091		
Annulés.....	8101	10	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8111		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99831		
Autres variations..... (+)/(-)	99841	2	
Au terme de l'exercice.....	8121	1.924	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210	<u>838</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	47.894
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	1.057	
Cessions et désaffectations.....	8032	1.408	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8042	-47	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99812		
Autres variations..... (+)/(-)	99822	751	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	48.247	
Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice.....	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	42.504
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8072	3.227	
Repris.....	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés.....	8102	1.404	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8112	84	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99832		
Autres variations..... (+)/(-)	99842	159	
Au terme de l'exercice.....	8122	44.570	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>3.677</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8053P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.813
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023	147	
Cessions et désaffectations.....	8033	403	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8043	76	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99813		
Autres variations..... (+)/(-)	99823	1	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	1.634	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8123P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.177
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8073	18	
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés	8103	236	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8113	84	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99833		
Autres variations..... (+)/(-)	99843		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8123	1.043	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....	212	<u>591</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054P	xxxxxxxxxxxxxxxx	224
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8024	1.652	
Cessions et désaffectations.....	8034		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8044		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99814		
Autres variations..... (+)/(-)	99824		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054	1.876	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124P	xxxxxxxxxxxxxxxx	29
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8074	5	
Repris.....	8084		
Acquis de tiers	8094		
Annulés	8104		
Transférés d'une rubrique à une autre	8114		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99834		
Autres variations..... (+)/(-)	99844		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124	34	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	213	<u>1.842</u>	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	139.362
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	925	
Cessions et désaffectations.....	8171	3.560	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8181	401	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99851		
Autres variations..... (+)/(-)	99861		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	137.128	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8211		
Acquises de tiers.....	8221		
Annulées.....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8241		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99871		
Autres variations..... (+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	82.366
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	4.036	
Repris.....	8281	233	
Acquis de tiers.....	8291		
Annulés.....	8301	2.126	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8311	104	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99891		
Autres variations..... (+)/(-)	99901		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	84.147	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	52.981	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	110.701
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8162	2.079	
Cessions et désaffectations.....	8172	2.224	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8182	2.040	
Ecart de conversion..... (-)/(+)	99852		
Autres variations..... (-)/(+)	99862	284	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	112.880	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8212		
Acquises de tiers.....	8222		
Annulées.....	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8242		
Ecart de conversion..... (-)/(+)	99872		
Autres variations..... (-)/(+)	99882		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	74.069
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8272	6.708	
Repris.....	8282		
Acquis de tiers.....	8292		
Annulés.....	8302	2.188	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8312		
Ecart de conversion..... (-)/(+)	99892		
Autres variations..... (-)/(+)	99902	153	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	78.742	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	34.138	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	47.667
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	2.124	
Cessions et désaffectations.....	8173	1.521	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8183	2.725	
Ecarts de conversion..... (-)/(+)	99853		
Autres variations..... (-)/(+)	99863	70	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	51.065	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8213		
Acquises de tiers.....	8223		
Annulées.....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8243		
Ecarts de conversion..... (-)/(+)	99873		
Autres variations..... (-)/(+)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	44.281
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8273	1.690	
Repris.....	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés.....	8303	1.390	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8313	1.993	
Ecarts de conversion..... (-)/(+)	99893		
Autres variations..... (-)/(+)	99903	42	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	46.616	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	4.449	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	68.247
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8164	1.704	
Cessions et désaffectations.....	8174	242	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8184	-16	
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99854		
Autres variations..... (+)/(-)	99864		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	69.693	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8214		
Acquises de tiers.....	8224		
Annulées.....	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8244		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99874		
Autres variations..... (+)/(-)	99884		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	32.700
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8274	6.809	
Repris.....	8284		
Acquis de tiers.....	8294		
Annulés.....	8304	196	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8314	-13	
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99894		
Autres variations..... (+)/(-)	99904		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	39.300	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	30.393	
DONT :			
Terrains et constructions	250	10.604	
Installations, machines et outillage	251	18.805	
Mobilier et matériel roulant	252	983	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	13.516
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8165	462	
Cessions et désaffectations.....	8175	1.360	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8185	-2.852	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99855		
Autres variations..... (+)/(-)	99865	261	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	10.027	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8215		
Acquises de tiers.....	8225		
Annulées.....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8245		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99875		
Autres variations..... (+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.753
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8275	429	
Repris.....	8285		
Acquis de tiers.....	8295		
Annulés.....	8305	799	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8315	-2.100	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99895		
Autres variations..... (+)/(-)	99905	56	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	6.339	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	3.688	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.239
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8166	5.460	
Cessions et désaffectations.....	8176	485	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8186	-2.310	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99856		
Autres variations..... (+)/(-)	99866		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	3.904	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8216		
Acquises de tiers.....	8226		
Annulées.....	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8246		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99876		
Autres variations..... (+)/(-)	99886		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8276		
Repris.....	8286		
Acquis de tiers.....	8296		
Annulés.....	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8316		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99896		
Autres variations..... (+)/(-)	99906		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	3.904	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	44.659
Mutations de l'exercice			
Acquisitions.....	8361		
Cessions et retraits.....	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8381		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99911		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	44.659	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8411		
Acquises de tiers.....	8421		
Annulées.....	8431		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99921		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8471		
Reprises.....	8481		
Acquises de tiers.....	8491		
Annulées.....	8501		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99931		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice (+)/(-)	9994P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Quote-part dans le résultat de l'exercice.....	99941	6.254	
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations....	99942	-5.832	
Autres types de variations des capitaux propres.....	99943	334	
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice	9994	756	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	99211	45.415	
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	99212P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions.....	8581		
Remboursements.....	8591		
Réductions de valeur actées.....	8601		
Réductions de valeur reprises.....	8611		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99951		
Autres..... (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(99212)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	(8651)		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	12.123
Mutations de l'exercice			
Acquisitions.....	8362	530	
Cessions et retraits.....	8372	444	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8382	-872	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99912	33	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8392	11.370	
Plus-values au terme de l'exercice.....	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8412		
Acquises de tiers.....	8422		
Annulées.....	8432		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice.....	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	11.069
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8472	50	
Reprises.....	8482		
Acquises de tiers.....	8492		
Annulées.....	8502	200	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99932	-6	
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8512	-884	
Réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8522	10.029	
Montants non appelés au terme de l'exercice.....	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice..... (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice.....	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....	(284)	<u>1.341</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	4.625
Mutations de l'exercice			
Additions.....	8582	303	
Remboursements.....	8592	118	
Réductions de valeur actées.....	8602		
Réductions de valeur reprises.....	8612		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99952		
Autres..... (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....	(285/8)	<u>4.810</u>	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE.....	(8652)		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice	9910P	xxxxxxxxxxxxxxx	114.720
Mutations de l'exercice:			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé..... (+)/(-)	99002	11.238	
Autres variations..... (+)/(-)	99003	-3.500	
Autres variations			
<i>(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)</i>			
Dividendes		-3.500	
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(9910)	122.458	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

ÉCARTS POSITIFS	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONSOLIDATION			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99071P	xxxxxxxxxxxxxxx	65.454
Mutations de l'exercice:			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99021	41.089	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention.....	99031		
Amortissements.....	99041	-3.610	
Écarts portés en résultats.....	99051		
Autres variations.....	99061		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99071	102.933	
MISE EN EQUIVALENCE			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99073P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice:			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention.....	99033		
Amortissements.....	99043		
Écarts portés en résultats.....	99053		
Autres variations.....	99063		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99073		
ECARTS NEGATIFS			
CONSOLIDATION			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99072P	xxxxxxxxxxxxxxx	20.068
Mutations de l'exercice:			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99022		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention.....	99032		
Amortissements.....	99042		
Écarts portés en résultats.....	99052		
Autres variations.....	99062		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99072	20.068	
MISE EN EQUIVALENCE			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99074P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice :			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention.....	99034		
Amortissements.....	99044		
Écarts portés en résultats.....	99054		
Autres variations.....	99064		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99074		

ÉTAT DES DETTES**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières.....	8801	8.914
Emprunts subordonnés.....	8811	287
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8821	
Dettes de location-financement et assimilées.....	8831	1.303
Etablissements de crédit.....	8841	7.187
Autres emprunts.....	8851	137
Dettes commerciales.....	8861	
Fournisseurs.....	8871	
Effets à payer.....	8881	
Acomptes reçus sur commandes.....	8891	
Autres dettes.....	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année..... (42) 8.914

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières.....	8802	72.604
Emprunts subordonnés.....	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8822	
Dettes de location-financement et assimilées.....	8832	10.531
Etablissements de crédit.....	8842	46.010
Autres emprunts.....	8852	16.063
Dettes commerciales.....	8862	
Fournisseurs.....	8872	
Effets à payer.....	8882	
Acomptes reçus sur commandes.....	8892	
Autres dettes.....	8902	388

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir..... 8912 72.992

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières.....	8803	34.690
Emprunts subordonnés.....	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8823	25.000
Dettes de location-financement et assimilées.....	8833	9.540
Etablissements de crédit.....	8843	118
Autres emprunts.....	8853	32
Dettes commerciales.....	8863	
Fournisseurs.....	8873	
Effets à payer.....	8883	
Acomptes reçus sur commandes.....	8893	
Autres dettes.....	8903	404

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir..... 8913 35.094

DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes financières	8922	31.050
Emprunts subordonnés.....	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8942	
Dettes de location-financement et assimilées.....	8952	21.374
Etablissements de crédit.....	8962	9.676
Autres emprunts.....	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs.....	8992	
Effets à payer.....	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts.....	9032	
Rémunérations et charges sociales.....	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation	9062	31.050

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
EDITION		428.121	419.497
SUPPORT		4.676	5.072
REGIE		25.750	34.817
PRINT		14.425	13.818
HOLDING		293	343
TELE		1.977	0
DIVERS		22.566	21.576
Ventilation par marché géographique			
BELGIQUE		260.505	266.588
FRANCE		225.852	218.106
LUXEMBOURG		9.372	8.997
BULGARIE		2.078	1.432
Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique	99083	260.505	266.588
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	2.917	2.886
Ouvriers.....	90911	424	388
Employés.....	90921	2.194	2.182
Personnel de direction.....	90931	299	316
Autres.....	90941		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales.....	99621	180.372	175.294
Pensions.....	99622	1.226	1.358
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	1.312	1.254
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902	345	312
Ouvriers.....	90912	54	109
Employés.....	90922	289	200
Personnel de direction.....	90932	2	3
Autres.....	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales.....	99623	13.930	12.899
Pensions.....	99624	137	142
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082	164	161
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS			
Ventilation des autres produits exceptionnels			
Ventilation des autres charges exceptionnelles			

RÉSULTATS**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

Influence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice et de l'exercice précédent

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	13.209
GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leur actifs propres, pour sûreté de dettes et engagements respectivement :		
d'entreprises comprises dans la consolidation.....	99086	
de tiers.....	99087	46.038
Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits des entreprises comprises dans la consolidation, s'ils ne sont pas portés au bilan	9217	
Engagements importants d'acquisition d'immobilisations	9218	12.432
Engagements importants de cession d'immobilisations	9219	737
Droits résultant d'opérations relatives:		
aux taux d'intérêt.....	99088	
aux taux de change.....	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises.....	99090	
autres opérations similaires.....	99091	
Engagements résultant d'opérations relatives:		
aux taux d'intérêt.....	99092	
aux taux de change.....	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises	99094	
autres opérations similaires.....	99095	

Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées

Litiges importants et autres engagements importants

Engagements en matière des pensions de retraite et de survie au profit du personnel ou des dirigeants, à charge des entreprises comprises dans la consolidation

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

À condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour les entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble doivent également être mentionnées:

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières			
Participations et actions.....	9261	636	237
Créances	9291	2.215	2.242
A plus d'un an.....	9301	2.215	2.242
A un an au plus.....	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions.....	9331		
Créances.....	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an.....	9361		
A un an au plus.....	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées.....	9381		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières.....	9421		
Produits des actifs circulants.....	9431		
Autres produits financiers.....	9441		
Charges des dettes.....	9461		
Autres charges financières.....	9471		
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations et actions.....	9262	79	188
Créances	9292		
A plus d'un an.....	9302		
A un an au plus.....	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an.....	9362		
A un an au plus.....	9372		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble:

Exercice

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

GROUPE
ROSSEL



ROSSEL & Cie S.A.
100 rue Royale
1000 Bruxelles
Numéro d'entreprise BE0403.537.816
(la « société »)

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
2011

Les comptes consolidés portant sur l'exercice 2011, arrêté au 31 décembre 2011, après affectation, sont publiés en application de l'arrêté royal du 6 mars 1990 (M.B. du 27/03/1990). Ils sont établis conformément à la législation comptable en vigueur et exprimés après affectation.

Chaque fois que nécessaire et significatif, les comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont retraités en vue de les rendre homogènes et conformes aux règles d'évaluation de la société mère.

1. Commentaire Général

1.1 Périmètre de consolidation

A fin 2011, le Groupe compte 112 sociétés dont 102 sociétés sont reprises dans le périmètre de consolidation. Outre la société consolidante, 78 sociétés sont intégrées selon la méthode globale (contre 76 en 2010) et 11 selon la méthode proportionnelle (11 en 2010). Les 12 sociétés restantes sont mises en équivalence (contre 11 en 2010).

10 sociétés sont donc exclues de la consolidation et considérées comme ayant un rôle ou un impact non significatif.

7 entrées au périmètre

- Groupolitan Corp SA (initialement UrbanDeal) : groupe Roscel, Belgique, prise de contrôle par acquisition ;
- Holding Echo SA : groupe Roscel, Belgique, constitution ;
- Press-Frères SAS : groupe La Voix, France, prise de contrôle par acquisition ;
- Roscel SOP SA : groupe Roscel, Belgique, constitution ;
- R-Shop Channel SA (anciennement Car Channel SA) : groupe Roscel, entrée dans la consolidation après élargissement de son activité et de son objet social ;
- S2Média SA : groupe Roscel, Belgique, prise de contrôle par acquisition ;
- Unimedia SA : groupe Roscel, Belgique, prise de contrôle par souscription à l'augmentation de capital.

0 changements de méthode

- Aucun changement de méthode de consolidation au cours de l'exercice 2011.

3 sorties du périmètre

- L'Avenir de l'Artois : groupe La Voix, France ;
- SEPRAJ : fusion avec L'imprimerie du Messenger, groupe La Voix, France ;
- V&V Publishing : liquidation prononcée, groupe Roscel, Belgique.

La participation du Groupe Roscel dans le groupe filial « La Voix du Nord » est passée de 42,29% à fin 2010 à 75,26%. A fin 2011. Cette augmentation est le résultat des différentes opérations capitalistiques qui en 2011 ont concerné l'actionnariat du groupe français La Voix du Nord. A savoir :

- (1) en février 2011, le rachat par le Groupe Roscel de la participation que la société « AJR Participations SA » détenait directement dans la société La Voix du Nord SA depuis 2007 ;
- (2) concomitamment, la cession de 17,5% d'intérêt financier dans le groupe français au Crédit Agricole Nord de France dans le cadre d'un partenariat commercial et financier relatif aux marchés du Nord et du Pas-de-Calais. Cette prise de participation s'est faite par l'acquisition par le Crédit Agricole d'une participation directe de 25,0% dans la société Voix du Nord Investissements, la holding de contrôle du groupe français La Voix du Nord ;

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

(3) en décembre 2011, le Groupe Rossel a acquis 100% des actions de la société « Press-Frères » SA qui détient 50,0% de la holding Rossel France, permettant ainsi au Groupe Rossel de détenir 100% de ce dernier, augmentant par là même la participation indirecte du Groupe Rossel dans le groupe français La Voix du Nord. Ces modifications de périmètre en France n'ont eu que peu d'impact sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 car les sociétés du groupe français étaient déjà pour leur toute grande majorité intégrées globalement dans les comptes.

Au-delà de ces opérations françaises, le Groupe Rossel a réalisé au courant de 2011 plusieurs acquisitions en Belgique. A savoir :

- (1) en mars, le Groupe a acquis une participation de 50% dans la société anonyme « NecNet » active dans les annonces nécrologiques ;
- (2) en avril, le Groupe a pris le contrôle d'une société belge, « UrbanDeal » devenu depuis « Groupolitan Corp. », active dans la vente groupée sur Internet en Belgique, aux Pays-Bas et en France ;
- (3) en avril, le Groupe a acquis une participation dans la société anonyme « Unimédia » active dans l'édition de guides communaux et de guides pour les hôpitaux ;
- (4) en octobre, le Groupe a pris le contrôle d'une société belge, « S2Média », active sur le marché de la publicité sur Internet et notamment dans la réalisation de campagnes publicitaires au-travers des réseaux sociaux comme Facebook ;
- (5) En outre, au cours de 2011 le Groupe a acquis les minoritaires des sociétés « Net Events », « Stratégie et Développements » et « Editions J. Petitpas » afin de les détenir à 100%.

1.2 Commentaire général sur l'activité 2011

Au cours de l'exercice 2011, les économies belge et européenne n'ont toujours pas enregistré de véritable croissance. La crise économique a marqué particulièrement les marchés publicitaires, les annonceurs reportant, saupoudrant, voire annulant, en tout ou partie, leurs budgets de communication publicitaire.

Ce phénomène a été particulièrement criant dans le secteur de la presse quotidienne et périodique.

De leur côté, par contre, les médias audiovisuels belges (la télévision et les radios), profitant de transferts de budgets publicitaires, enregistraient une année forte, voire historique pour les chaînes télévisées de RTL Belgium.

Pendant cet exercice, le Groupe Rossel a continué à réduire sa structure de coûts afin de prolonger les effets favorables des mesures prises depuis début 2009.

Son endettement bancaire, en repli significatif depuis plusieurs années, a enregistré une augmentation de 15,70 millions euros en 2011, provenant de l'endettement d'acquisition contracté par la filiale « Sofibru » à l'occasion des opérations françaises (25,0 millions euros).

1.3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation (EBIT) consolidé de l'exercice 2011 s'élève à 17,17 millions euros contre 28,47 millions euros en 2010 et 22,82 millions euros en 2009. Ce repli de -11,31 millions euros (-39,71%) est la conséquence directe de la pression que la mutation structurelle des métiers de presse impose depuis plusieurs années aux différents acteurs traditionnels du marché, renforcée par une pression conjoncturelle générale qui ne s'est pas significativement allégée en 2011.

Pour sa part, le cash flow d'exploitation (EBITDA) consolidé de l'exercice 2011 s'élève à 40,02 millions euros contre 51,87 millions euros en 2010, soit un repli de -11,85 millions euros (-22,84%).

Ces résultats ne tiennent pas compte des activités audiovisuelles belges mises en équivalence, bien qu'elles soient stratégiques aux yeux du Groupe Rossel. Si elles devaient être intégrées, l'EBIT consolidé à fin 2011 aurait été de 26,63 millions euros (en repli de -28,3%) et l'EBITDA de 50,56 millions euros (en repli de -17,81%). Elles auraient en effet généré en 2011, une contribution à l'EBIT de 9,46 millions euros (en croissance de +9,30% par rapport à 2010) et à l'EBITDA de 10,54 millions euros (en croissance de +9,29% par rapport à 2010).

1.4 Résultat net

Le résultat net consolidé de l'exercice 2011 s'élève au bénéfice de 11,95 millions euros contre 11,40 millions euros un an plus tôt, soit une légère amélioration de +4,82% (+0,55 millions euros).

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

La part du Groupe Rossel dans ce résultat est passé de 12,32 millions euros à 11,24 millions euros, enregistrant un repli de -8,8%

1.5 Ventes et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2011 s'est élevé à 497,81 millions euros contre 495,12 millions euros en 2010 et contre 463,17 millions euros en 2009. L'amélioration de 2011 s'est élevée à +2,69 millions euros (+0,54%).

Le total des Ventes et prestations s'est pour sa part élevé à 519,82 millions euros en 2011 contre 516,27 millions euros un an plus tôt, soit une amélioration de +3,56 millions euros (+0,69%) en 2011.

1.6 Coût des ventes

Le coût des ventes et prestations (dotations aux amortissements comprises) se sont élevés en 2011 à 502,66 millions euros contre 487,79 millions euros en 2010, soit une augmentation défavorable de +14,86 millions euros (+3,05%) en un an.

Le pôle dont la structure de coûts d'exploitation a le plus progressé est la France avec une augmentation de +10 millions euros, viennent ensuite le pôle Rossel avec une augmentation de +3 millions euros et Vlan avec une augmentation de 2 millions euros. Seul le pôle Sudpresse voit sa structure de coûts diminuée de 1,3 million euros.

1.7 Résultats financiers

Les résultats financiers nets consolidés de 2011 se sont élevés à la perte nette de -6,74 millions euros contre une perte nette de -6,11 millions euros en 2010. Cette augmentation défavorable de +0,62 millions euros (+10,18%) s'explique par l'accroissement des charges financières et notamment par celle des réductions de valeur sur actifs circulants financiers (+1,28 millions euros).

Ces résultats financiers nets consolidés comprennent les amortissements d'écarts de consolidation pour un total de -3,61 millions euros en 2011 contre -3,00 millions euros en 2010. Une augmentation de +0,61 millions euros qui provient des changements de périmètre de consolidation essentiellement.

1.8 Résultats exceptionnels

Les résultats exceptionnels nets consolidés de 2011 se sont élevés à une perte nette consolidée de -0,57 millions euros contre une perte nette consolidée de -11,38 millions euros en 2010.

Cette amélioration s'explique par le fait que 2010 avait supporté le plan de restructuration du « Courrier Picard » au sein du groupe La Voix du Nord.

1.9 Fonds propres

Les fonds propres consolidés du groupe, après affectation, s'élèvent à 162,55 millions euros en 2011 contre 153,86 millions euros en 2010.

Cette amélioration s'explique par l'augmentation des réserves consolidées pour +7,74 millions euros (+6,75%) et celle des subsides en capital pour +0,96 millions euros (+18,54%), essentiellement auprès des sociétés du groupe français La Voix du Nord.

La maison mère du Groupe Rossel, la société Rossel & Cie SA, a proposé la distribution de 3,50 millions euros de dividendes en 2012 au titre de l'exercice 2011.

Les réserves consolidées s'élèvent ainsi fin 2011 à 122,46 millions euros contre 114,72 millions euros en 2010, soit une amélioration de +7,74 millions euros (+6,75%), s'explique notamment par les changements de périmètre et le résultat de l'exercice.

1.10 Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés du Groupe se sont élevés au 31 décembre 2011 au total de 291,01 millions euros contre un total de 261,34 millions euros un an plus tôt, soit une augmentation de +29,67 millions euros (+11,36%) au cours de l'exercice.

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

Cette augmentation des actifs immobilisés s'explique par celle des écarts de consolidation positifs qui ont enregistré une augmentation significative (soit +37,48 millions euros et +57,26%) de par les acquisitions mais surtout par l'augmentation de notre participation dans le groupe La Voix du Nord suite aux opérations capitalistiques de 2011 (pour un total cumulé de +40,89 millions euros).

1.11 Stocks

Les stocks consolidés (essentiellement du papier pour les titres de presse quotidienne) se sont élevés fin 2011 à 9,35 millions contre 7,18 millions euros à fin 2010, une croissance de +2,17 millions euros (+30,14%) provenant de la constitution d'un stock tampon de papier fin 2011 pour +1,68 millions euros.

1.12 Fonds de roulement

Le Fonds de Roulement consolidé 2011 est positif et s'élève à 37,36 millions euros contre 45,48 millions euros sur l'exercice précédent. Cette diminution du fonds de roulement s'explique essentiellement par l'augmentation des dettes à > 1 an qui passent de 88,1 millions euros à 108,1 millions euros comme suite au financement des acquisitions de 2011 (opérations françaises notamment).

Le Besoin en fonds de roulement consolidé 2011 est positif et s'élève à 44,25 millions euros contre 35,91 millions euros en augmentation favorable de +8,34 millions euros, comme suite à une augmentation des dettes à un an au plus combinée à une diminution des actifs d'exploitation.

La dette financière nette (hors actions propres) passe de 87,12 millions euros fin 2010 à 107,29 millions euros fin 2011, soit une augmentation de +20,17 millions euros (+23,2%).

2. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Au 31 décembre 2011, au-delà de la poursuite de la crise économique et de ses effets sur les budgets publicitaires des annonceurs, le Groupe Rossel n'identifie aucune incertitude ou risque particulier qui justifieraient l'enregistrement de provisions complémentaires dans les comptes des sociétés consolidées.

Néanmoins, le Groupe Rossel reste particulièrement attentif à l'évolution des marchés de la publicités (essentiellement le segment des annonces d'emploi en Belgique et de la publicité commerciale nationale en France) et aux difficultés rencontrées par les réseaux de libraires professionnels en Belgique.

L'activité de la société étant essentiellement une activité de services du secteur tertiaire, elle ne représente aucun risque particulier d'incidence sur l'environnement. En outre, le groupe veille à n'utiliser que du papier recyclé et des encres végétales. Il s'est par ailleurs engagé dans la recherche d'énergies vertes chaque fois que cela est possible et économiquement justifiable.

3. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2011, à part une nouvelle opération capitalistique avec le Crédit Agricole Nord de France visant à augmenter quelque peu leur pourcentage d'intérêt financier, direct et indirect, dans le groupe La Voix du Nord, tout en permettant de réduire la dette d'acquisition qui lui est liée et qui date de 2011.

4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a entrepris au cours de l'exercice 2011 aucune activité de recherche ou de développement.

5. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Cash-flow après impôt : 32.686.690 euros en 2011 contre 32.200.713 euros en 2010

Le cash-flow de l'exercice 2011 s'est élevé à 32,69 millions euros contre 32,20 millions euros en 2010. Son amélioration provient essentiellement de la diminution des pertes exceptionnelles nettes.

NB = Résultat net + amortissements + dotations aux provisions d'exploitation

Rentabilité commerciale : 7,29% en 2011 contre 9,54% en 2010

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

Le repli du Cash-flow d'exploitation complet se ressent dans la rentabilité commerciale qui voit son multiple diminuer de 9,54% à 7,29€ sur l'exercice 2011.

NB = Résultat d'exploitation + amortissements + dotations aux provisions, divisé par les ventes et prestations

Capacité bénéficiaire : 6,29 x en 2011 contre 6,23 x en 2010

La capacité bénéficiaire du Groupe Rossel est restée pratiquement stable entre 2010 et 2011. L'amélioration du Cash-flow après impôt étant parallèle à celle des Ventes et prestations, la capacité bénéficiaire a pu être maintenue en 2011.

NB = Cash-flow après impôt, divisé par les ventes et prestations.

Liquidité (indice) : 1,22 en 2011 contre 1,25 en 2010

Léger repli de l'indicateur entre 2010 et 2011, sous l'effet combiné de la diminution des actifs circulants et de l'augmentation des dettes à < 1 an.

NB = Actifs circulants (hors actions propres), divisés par toutes les dettes à un an au plus (comptes de régularisation passifs compris).

6. ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe Rossel n'a effectué aucune acquisition d'actions de sa maison mère.

Il est toutefois à noter que depuis fin 2006 et afin d'éviter toute cession à des tiers, deux des sociétés du groupe (Remy Roto SA et Editions Rurales SA) détiennent chacune 15 actions de la maison mère du groupe, conformément aux autorisations des Assemblées Générales concernées. Ces 30 titres représentent ensemble 10% du capital de la société Rossel & Cie.

Ces 30 actions Rossel & Cie ont été au cours de l'exercice 2011 apportées par les filiales les détenant en constitution du capital d'une nouvelle société filiale du Groupe Rossel, la société « Rossel SOP », afin de rendre possible en pratique la mise en place d'un plan de stock options destiné au management du Groupe.

Les 30 actions Rossel & Cie, objet de cette volonté de mettre en place un plan de stock option, sont ainsi représentées par les 300.000 actions de la société Rossel SOP. 23.300 ont fait l'objet d'une attribution au titre du plan de stock options 2011 dont 10.100 actions ont fait l'objet d'une acceptation définitive début 2012.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

En dehors des couvertures de taux d'intérêt, la société n'a fait usage d'aucun instrument financier ou produit dérivé qui représenterait un risque potentiel pour la société.

*

**

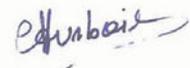
Le Conseil d'Administration vous demande de bien vouloir prendre connaissance de ce rapport ainsi que des comptes annuels consolidés établis au 31 décembre 2011.


M. Bernard Marchant
administrateur délégué


M. Patriek Hurbain
Président


M. Michel Nozière
administrateur

SA de Participations Rossel Hurbain
administrateur
représentée par M. Claude Samain


SA Rossel-Hurbain
administrateur
représentée par Mme Christine Hurbain

RAPPORT DE CONTRÔLE DES COMPTES CONSOLIDÉS



KPMG Réviseurs d'Entreprises
Avenue Einstein 2A
1348 Louvain-la-Neuve
Belgique

Tél. +32 (0)10 68 54 11
Fax +32 (0)10 68 54 39
www.kpmg.be

Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale des Actionnaires de Rossel & Cie SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation avec réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Rossel & Cie SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 499.425.411 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice, part du groupe, de € 11.237.646.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, en ce compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société lié à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Les états financiers d'un certain nombre de sociétés comprises dans la consolidation ont été contrôlés par d'autres réviseurs; nous nous sommes basés sur leur attestation. Nous estimons que les éléments probants recueillis, ainsi que les rapports des autres réviseurs sur lesquels nous nous sommes basés fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

KPMG Réviseurs d'Entreprises, a Belgian civil CV/BA/SCRL and a member firm of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG International Cooperative ("KPMG International"), a Swiss entity.

Siège social:
Avenue du Bourget 40
1130 Bruxelles
Belgique

KPMG Réviseurs d'Entreprises
SCRL
Société civile à forme commerciale
Numéro d'entreprise 0419122548
RPM Bruxelles

RAPPORT DE CONTRÔLE DES COMPTES CONSOLIDÉS

*Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale des Actionnaires
de Rossel & Cie SA sur les comptes consolidés
pour l'exercice clos le 31 décembre 2011*

De manière similaire à l'exercice précédent, nous avons constaté que le compte de résultats a été influencé favorablement par la non comptabilisation d'amortissements sur certains écarts de consolidation qui auraient dû être enregistrés en résultat lors de l'exercice en cours. En conséquence, le résultat de l'exercice est surestimé à concurrence de € 6.067.902 et la rubrique du bilan « écarts de consolidation positifs » est surévaluée de € 10.161.413.

A notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle sur les comptes consolidés du point évoqué au paragraphe précédent, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés :

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Les comptes annuels de l'exercice 2011 et 2010 n'ont pas été publiés au plus tard sept mois après la date de clôture de l'exercice conformément à l'article 98 du Code des sociétés, que les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion ne nous ont été fournis dans les délais légaux et que de ce fait, les délais prévus pour la mise à disposition du rapport du commissaire à l'assemblée générale comme stipulé à l'article 120 n'ont pas pu être respectés.

Louvain-la-Neuve, le 24 août 2012

KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL civile
Commissaire
représentée par


Dominic Rouselle
Réviseur d'Entreprises